

N°69

Juin
2026

Le Petit VERNOLIO



Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les Bois
<https://verneuil18210.fr>

Et si votre jardin devenait un...

Refuge LPO

Le mot du Maire

Vernoliennes et Vernoliens bonjour

Ce nouveau numéro du Petit Vernolio nous invite dans ces premières pages à nous intéresser à la biodiversité ce qui est naturel dans une commune comme la notre située au milieu des forêts et des prairies... ayant depuis peu un ENS (*) en forêt domaniale « des Abbayes ».

Dans les pages suivantes vous trouverez tous les éléments pour éviter une « désinformation » (facile à écrire mais difficile à éviter !).

A lire aussi de vraies « infos » sur les risques à proximité des lignes électriques et la fermeture progressive du réseau cuivre dans trois ans... (attention les années passent vite !) et un sujet important, à savoir comment le ramassage de nos déchets ménagers sera effectué dans les années à venir. Rien n'est encore acté mais vos élus vont suivre de près l'évolution du renouvellement du contrat en cours.

Bonne lecture à tous

Sorties
2026
Nature

* ENS = Espace Naturel sensible



Et si votre jardin devenait un...



Savez-vous que vous pouvez officiellement, « ou non », faire de votre jardin un refuge pour la faune et la flore ?

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) encourage en effet les particuliers à adopter quelques gestes simples en faveur de la biodiversité.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, créer son Refuge n'implique que peu de contraintes : il s'agit simplement d'aménager tout ou partie de son jardin ou de son terrain pour favoriser la biodiversité végétale et animale (oiseaux, insectes, petits mammifères, grenouilles et autres amphibiens...) et de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement.

Évitez l'usage de pesticides, préférez les engrais naturels aux fertilisants chimiques, recyclez les déchets ménagers sous forme de compost, économiser l'eau, réservez une place à une prairie fleurie ou à une haie champêtre, construisez ou conservez un mur de pierres sèches ou encore créez une mare naturelle. Les possibilités sont nombreuses et s'adaptent à toutes les surfaces et à tous les types de terrain.

1. Qu'est-ce qu'un Refuge LPO ?


Un Refuge LPO est un espace privé (jardin, balcon, cour, terrasse...) où le propriétaire s'engage à préserver la nature : faune, flore, sol et environnement. En adhérant si vous le souhaitez, vous rejoignez le premier réseau de jardins écologiques de France et vous participez

à la protection de la biodiversité

2. Pourquoi créer un Refuge LPO ?

- * Augmenter la surface protégée pour la faune et la flore sauvages.
- * Relier les espaces de nature protégée entre eux.
- * Accéder à des outils pratiques (15 gestes, guides, newsletter).
- * Participer à des événements nationaux (SPAP, Fête de la Nature, Nuit Internationale de la Chauve-souris, etc.)





Refuge LPO

La CHARTE

Conservant tous mes droits sur ma propriété, la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci, en créant mon REFUGE LPO, je m'engage à :

- * protéger les oiseaux et la nature en assurant la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes : nidification et grands froids.
- * protéger au mieux la faune et la flore, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- * Faire que les équilibres écologiques ne soient jamais en danger, et leur porter une attention particulière lorsque, localement, il existe des enjeux en matière de conservation d'espèces ou de milieux remarquables.
- * offrir des milieux favorables à la faune et à la flore :
 - en leur fournissant une aide directe, par exemple, par la pose de nichoirs, de points d'eau, de mangeoires...
 - en privilégiant la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes, favorables aux insectes, aux mammifères et aux oiseaux.
 - en préférant les méthodes de jardinage écologiques, notamment pour la fertilisation et le contrôle des maladies.
 - en diversifiant et aménageant, en fonction de la surface de mon refuge, de nouveaux milieux, comme une haie champêtre, une mare, un coin "d'herbes folles", un mur de pierres sèches,...

- * agir dans le sens d'un développement durable, notamment en faisant des économies d'énergie et de ressources, comme l'eau, en participant au recyclage des matériaux et en limitant les sources de pollution dans mon environnement.
- * si mon refuge est dans une zone où la chasse peut s'exercer, j'engage à ne pas y chasser. J'y interdis la chasse lorsque cela est légalement possible. Dans le cas contraire, j'entreprends toute démarche utile, à mon initiative, et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

La LPO s'engage à apporter à ses membres toute information dont elle dispose leur permettant de respecter la charte des Refuges LPO.

Si vous souhaitez faire de votre jardin un refuge pour la faune et la flore « sauvage » vous n'êtes pas dans l'obligation d'adhérer à la LPO.

Il vous suffit d'aménager votre jardin en suivant les recommandations de la LPO pour recevoir les oiseaux et autres petits animaux dans les meilleures conditions... et de profiter de leur présence.

Les oiseaux
des jardins



Réunion du 26 mai 2026

concernant le ramassage des ordures ménagères

Résumé du maire de Bannegon Monsieur Christian RICHARD

Analyse/commentaires par le premier adjoint de la mairie de Verneuil pour l'information des habitants de Verneuil

LA SITUATION

La communauté de commune Le Dunois est sous contrat avec la société VEOLIA jusqu'à fin décembre 2026. Ce contrat doit être renouvelé afin d'assurer une continuité dans le service des Ordures Ménagères. Les deux dernières années de gestion n'ont pas été mises à profit pour gérer cette situation d'où maintenant le caractère « URGENT » du traitement de ce dossier sensible pour tous.

La collecte porte à porte (PAP) sauf pour le verre qui est en point apport volontaire (PAV) est le mode de ramassage actuel.

LE COUT du PAP

La collecte en PAP en 2025 = 405 765 €
Estimation 2026 = 415 000 €

LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Ce type de collecte en PAV est estimé en 2027
à 309 000 €

Un investissement est nécessaire dans l'achat des bornes : (estimation 298 000 € (dont 180 000 € de subventions possibles)

- * 70 bornes pour les ordures ménagères résiduelles (Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.)
- * 90 bornes jaunes
- * 10 bornes verre (Les bornes jaunes et les verres sont subventionnables par CITEO)

LES AUGMENTATIONS

- * Traitement des OMR + 5% (de 147,00Euros/T passe à 159,00euros/T)
- * Traitement collecte sélective +1% mini
- * Traitement des refus (TGAP)
 - * 25 euros/T en 2020
 - * 101,8 euros/T en 2025
 - * prévision à 4 ans 135 euros/T
- * Traitement Collecte sélective + 15 %
- * Gardiennage déchèterie (Augmentation des charges et des salaires)
- * Collecte (liée aux prix des carburants)

LES ACTIONS MENEES

- * Afin d'être les délais de l'appel d'offres, le marché doit être déposé en Juin sous la forme suivante :
- * Contrat de 5 ans (avec possibilité de le prolonger de deux fois un an)
- * La première année du contrat se fera en PAP (lot indépendant) (sauf pour le verre)
- * La mise en place du nouveau mode de collecte se fera au **1^{er} janvier 2028**
- * L'année 2027 doit permettre de passer un marché indépendant pour les bornes ou autres fournitures. Ce délai doit également permettre la mise en place des travaux d'infrastructure.
- * Il est demandé, via un avocat, la possibilité de mettre une option dans le marché PAP ou PAV. Pour le moment rien ne permet d'envisager cette clause.
- * Appel à projet auprès de CITEO (et autres organismes) pour les subventions.

LES LEVIERS POUR FREINER LES AUGMENTATIONS DES REDEVANCES

- * Limiter le kilométrage de la collecte
- * Optimiser la qualité du tri (communication, réunions informations dans les communes, etc...)
- * Améliorer la tenue de la déchèterie et le respect des consignes sur le site.
- * Mise en place d'une signalétique plus « parlante » et mettre en évidence la vidéo surveillance
- * Faire chuter le volume de déchets verts en déchèterie en développant les dépôts communaux... au risque de créer des déchargeas sauvages... !
- * Trouver une solution moins onéreuse pour les gravats

DÉCHETS MÉNAGERS EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



EN RÉSUMÉ

La collecte en PAV a comme tous les types de collecte des avantages et des inconvénients. Le problème des dépôts sauvages et des incivilités persistera et risque même d'augmenter à l'avenir.

Le ramassage de nos déchets tel que nous l'avons connu devient de plus en plus difficile à gérer et la solution du PAV semble une solution « miracle » qui doit réduire les coûts et va forcément impliquer des points de regroupement qui créeront des inégalités flagrantes entre les habitants du CDC LE Dunois, surtout dans les villages et les hameaux du Dunois. Avant de lancer ce nouveau contrat avec une société gérant les déchets il aurait été judicieux de lancer une consultation publique sérieuse et de demander l'avis de nos concitoyens.

Concernant la communication sur ce dossier sensible rien n'a été fait correctement et le choix des emplacements, qui est primordial, est pour le moment un grand flou...

Concernant Verneuil, sans consultation du conseil municipal, un choix « technocrate », prévoit d'installer ces bacs dans une zone éloignée de toutes habitations (+ de 900 m du bourg), près de la benne à verres qui est souvent transformée en décharge compte tenu du positionnement en plein campagne sans surveillance possible. Qui plus est un ramassage en porte à porte à Verneuil ne changera absolument rien au kilométrage parcouru car notre petit village est en bout de ligne de la tournée. Dans tous les cas la benne fera le tour complet de Verneuil avant de repartir en direction de ...Dun sur Auron... car en plus nous sommes actuellement décalés dans le jour de ramassage par rapport à nos voisins de Thaumiers et de Le Pondy.

Le porte à porte est sans nul doute la méthode qui apporte le plus de service auprès des habitants mais également qui engendre le plus de frais... soi disant !

La position de VEOLIA en position de quasi monopole dans le Cher laisse peu de place à d'éventuels sociétés offrant un service équivalent... L'absence de mise en concurrence nous laisse donc finalement peu de marge de négociation pour avoir un service au juste prix.

Le porte-à-porte, un mode de collecte apprécié des usagers

La collecte en porte-à-porte tend à améliorer le taux de récupération des matières recyclables. Ce système offre aussi davantage de confort aux usagers. Dans certaines situations, se rendre au point de collecte le plus proche devient très contraignant, voire impossible : personnes à mobilité réduite (PMR), seniors rencontrant des difficultés de déplacement...

Le Défenseur des droits a ainsi été saisi en 2019 dans une Communauté de communes où un point d'apport volontaire est venu remplacer le traditionnel PAP.

Plusieurs usagers avaient alors pointé du doigt l'éloignement du site par rapport à leur domicile et le fait que les lieux ne soient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour être efficace et créer de l'adhésion, une transition du PAP vers le PAV se déroule en plusieurs étapes.

Il convient de définir les emplacements en tenant compte du ratio de déploiement (nombre d'habitants pour 1 PAV).

Globalement pour la collectivité qui pense réduire les coûts, c'est une aberration économique et écologique. Tout repose sur le civisme de nos concitoyens qui vont devoir se déplacer avec leur véhicule aux PAV, leur imposant la charge financière du déplacement sans contrepartie ni avantages !

Les usagers doivent ensuite être informés via des supports de sensibilisation et des réunions publiques. Le cas échéant, la collectivité prévoit la distribution de badges et de bacs de pré-collecte des déchets pour l'apport au PAV.

Désinformation, démêler le vrai du faux

Bercy décode est un dispositif officiel lancé par les **ministères économiques et financiers** pour lutter contre la **désinformation économique** et financière. Il s'adresse aux citoyens en proposant des **contenus pédagogiques, sourcés et accessibles**, afin de rétablir des faits clairs sur des sujets techniques comme la fiscalité, l'énergie, la dette publique ou les opérations bancaires.

iNfOX

Objectifs principaux

- * **Lutter contre la propagation de fausses informations** qui fragilisent la confiance dans l'action publique et peuvent entraîner des décisions inadaptées (ex. : inquiétudes infondées, arnaques).
- * **Rendre compréhensibles** des sujets complexes grâce à des formats variés et adaptés aux réseaux sociaux.
- * **Renforcer la transparence** en s'appuyant sur des **sources officielles et vérifiables** (rapports, études, données publiques).
- * **S'intégrer dans une stratégie globale** de lutte contre la désinformation, en coordination avec des acteurs comme **Viginum** (vigilance contre les ingérences numériques)

INFOX
Les cadeaux de Noël sont taxés par le fisc.

VÉRIFIÉ
FAUX. Les cadeaux de Noël ne sont pas taxés par le fisc.
Source : economie.gouv.fr

INFOX
Les retraits d'espèces sont surveillés par les services de renseignement.

VÉRIFIÉ
FAUX. Les retraits d'espèces ne sont pas surveillés par les services de renseignement.
Source : economie.gouv.fr

BERCY DÉCODE
FAITS. SOURCES. CONFIANCE.
Comprendre l'action publique, vérifier les informations.

economie.gouv.fr
Bercy décode
Mieux comprendre l'action publique

economie_gouv
@economie_gouv
28 Tweets 800+ Réponses 12,5K Followers

Dette publique
On vous explique en 67 secondes !
D > 1,4K

Impôts
Tous les idées reçues démythifiées
D > 1,1K

Énergie
Le vrai du faux sur les coupures
D > 2,1K

Pouvoir d'achat
Les mesures et 2024
D > 7,3K

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Lutter contre la désinformation, renforcer la confiance.
Un dispositif en lien avec VIGINUM



INFOX

~~FAKE NEWS~~

Les bons réflexes à avoir pour éviter la désinformation

1- Méfiez-vous des informations sensationnalistes

Sur les réseaux sociaux, l'information devient rapidement virale. Les algorithmes des plateformes favorisent le partage rapide des contenus sans forte modération. Un contenu, une photo ou une vidéo alarmiste au ton sensationnaliste, doivent éveiller votre vigilance !

2- Vérifiez la source

L'information est-elle partagée par un compte identifiable (un journaliste, un expert du sujet, une autorité publique ou un média) ? Essayez de remonter le fil de cette information.

3- Recroisez l'information et vérifiez les faits

Vérifiez la fiabilité de l'information en la recoupant avec plusieurs sources comme des médias indépendants, des spécialistes ou des autorités publiques. Si plusieurs sources de confiance ont partagé l'info, des journalistes ont décodé le sujet en publiant des articles, c'est qu'elle est certainement vérifiée.

4- Faites attention aux photos et vidéos

La génération de fausses photos et vidéos connaît une ampleur sans précédent avec l'utilisation de l'IA et sa démocratisation. La génération de *deepfakes* (hypertrucage) est largement répandue sur les réseaux sociaux. Les images et les vidéos manipulées sont ainsi des tactiques courantes dans les campagnes de désinformation. Vérifiez bien l'authenticité et le contexte des éléments que vous consultez. Différents outils de vérification des images et des vidéos sont par ailleurs désormais accessibles au grand public sur Internet.

5- Un doute ? Ne partagez pas l'information

La vérification des faits peut prendre du temps. Si l'information n'a pas encore été reprise par des personnes ou des organismes de confiance, ni même encore été démentie, ne la partagez pas pour limiter la viralité d'une fausse information.

Vous pouvez signaler un contenu illicite sur la plateforme Pharos en précisant la nature du signalement (incitation à la haine, discrimination raciale, sexuelle, violence, atteinte aux mineurs, menace ou apologie du terrorisme).

Faire un signalement sur la plateforme



<https://internet-signalement.gouv.fr>

iNfOX

En cas d'urgence, composez le 17

Vous souhaitez signaler un contenu illicite de l'Internet

SIGNALER UN CONTENU

Sur Internet aussi vous pouvez être témoin ou victime d'une infraction

Violence, mise en danger des personnes, menace ou apologie du terrorisme, injure ou diffamation, incitation à la haine raciale ou discrimination, atteintes aux mineurs :

Je ne partage pas, Je signale à PHAROS !

Opération "jachères fleuries" ...



Opération « jachères et espaces fleuris et apicoles » :

Le Pays Berry St-Amandois en partenariat avec la Fédération des chasseurs du Cher propose aux habitants des sachets de graines de jachères à semer dans les terrains délaissés, pieds de murs, jardins...

Jachères et espaces...

...fleuris et apicoles

Cette opération vise à combiner biodiversité et embellissement du paysage.

Les fleurs proposées ont été choisies pour s'adapter à tout type de terrain, pour leur propriété mellifère favorable aux insectes et leur attrait esthétique. **Le Pays met à disposition des sachets pour semer 20 m² à récupérer** auprès des mairies partenaires de la distribution ou au siège du Pays Berry St-Amandois (88 av de la République à St-Amand-Montrond)



enedis

TENSION ATTENTION

LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ VOUS INFORME

QUAND IL Y A DE LA TENSION, FAITES ATTENTION !

Pêcheur, pilote de drone, amateur de cerf-volant, jardinier-élagueur, bricoleur.... À proximité d'ouvrages électriques, aériens ou souterrains, il est fortement recommandé de garder ses distances.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

- Ne pas s'approcher, ni approcher un objet ou du matériel à moins de 3m des lignes électriques : le risque d'électrisation provoqué par un arc électrique apparaît même sans contact direct entre la ligne et l'objet.
- Ne pas essayer de récupérer un objet ou de la végétation en contact avec une ligne électrique
- Prudence lors de manipulation de drones ou de cerfs-volants. Les vents peuvent vous faire dévier de votre trajectoire et vous approcher d'une ligne électrique.
- Lorsque vous passez sous une ligne électrique, tenez votre matériel (canne à pêche, perche télescopique, etc ...) en position horizontale.



LigneAlerte

Permet de localiser les lignes électriques aériennes et recevoir des alertes en temps réel

PLUS D'INFORMATIONS SUR : [HTTPS://TENSION-ATTENTION.FR](https://tension-attention.fr)

Fermeture du réseau cuivre

Verneuil
Ferme définitivement le 31/05/2029

N'attendez pas la dernière limite...!

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien.

Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture.

La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique.